

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFERT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.096

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

8 NOVEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : GARE MULTIMODALE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN, le Conseil Régional, le Conseil Général, la SNCF et la SEMAAAS ont mené en 1998 une étude de faisabilité d'une gare multimodale à ROYAN.

Pour poursuivre le projet, il convient d'élaborer une esquisse et un dossier précis qui permettront d'élaborer les dossiers de financement et de réalisation du projet.

Cette étude complémentaire sera confiée au groupement MTI CONSEIL-AREP. Son coût est de 90.000 Francs HT, soit 108.540 Francs TTC.

Les 5 partenaires : Ville de ROYAN, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, SNCF ont arrêté les modalités suivantes :

- La Ville de ROYAN est maître d'ouvrage de l'étude
- Le plan de financement est arrêté comme suit :

- Ville de ROYAN	40 %	43.416 Francs
- Conseil Général	20 %	21.708 Francs
- Communauté de Communes	20 %	21.708 Francs
- SNCF	20 %	21.708 Francs

Le Conseil Régional n'a pas souhaité établir un dossier de financement pour l'étude, mais reste un partenaire très motivé qui participera à la réalisation du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

DECIDE :

- d'être maître d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de la gare multimodale, étude chiffrée à 90.000 Francs HT, soit une somme de 108.540 Francs TTC
- d'approuver le plan de financement de cette étude établi comme suit:

- Ville de ROYAN	40 %	43.416 Francs
- Conseil Général	20 %	21.708 Francs
- Communauté de Communes	20 %	21.708 Francs
- SNCF	20 %	21.708 Francs

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général, la Communauté de Communes et la SNCF pour concrétiser le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS